

## **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget primitif de la commune est composé du budget principal et de 5 budgets annexes : eau, assainissement, port, camping et maison de santé de Kergus.

Ces documents budgétaires retracent l'ensemble des dépenses et recettes proposées pour l'année 2018, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Le budget « ville » s'équilibre à 5 087 217 € en section de fonctionnement, et 4 602 237 € en section d'investissement, y compris les opérations d'ordre.

### **I ) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Par rapport au budget voté au cours de l'exercice précédent, les dépenses diminuent de 0,7 %

#### **Dépenses de fonctionnement**

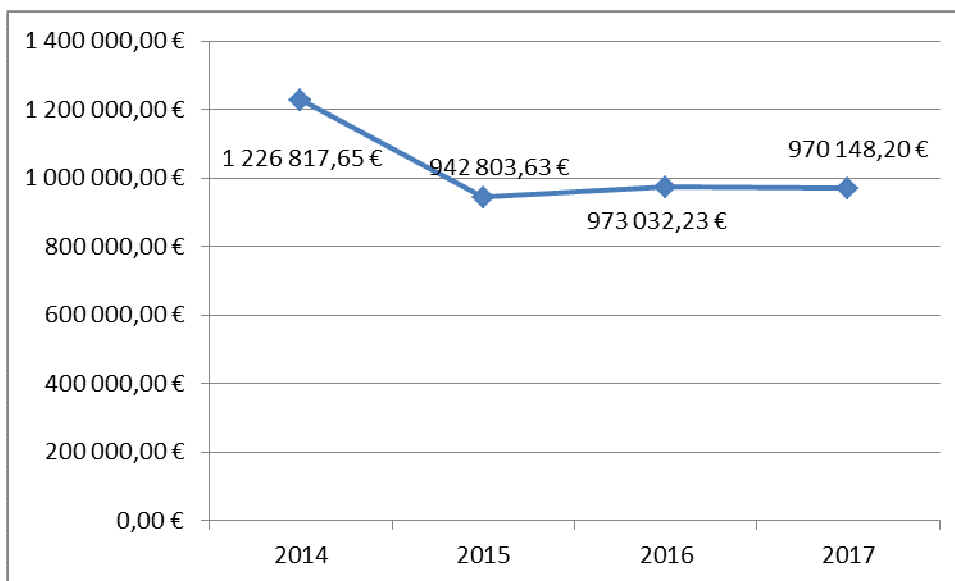
		<b>Budget voté 2017</b>	<b>Budget proposé 2018</b>	<b>Evolution 2017/2018</b>
011	Charges à Caractère général	1 069 680,00 €	1 093 551,00 €	+ 2,23 %
012	Charges de personnels et frais assimilés	2 329 350,00 €	2 316 115,00 €	-0,57 %
65	Autres charges de gestion courante	298 100,00 €	290 450,00 €	-2,57 %
66	Charges financières	260 000,00 €	230 000,00 €	-11,54 %
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 000,00 €	-66,67 %

#### **a) Charges à caractère général (chapitre 011)**

L'augmentation prévue est due aux crédits inscrits pour la réalisation de la prochaine tranche d'effacements de réseaux (fourniture de câbles France Telecom), puisque ces opérations ne se renouvèlent que tous les 2 ans.

Le poste « transports collectifs » connaît une variation élevée. Il s'agit de financer un service de navettes estivales rendu sur une période plus étendue dans la durée (1/7 au 31/8) et avec une amplitude journalière plus grande (9 h 00 à 19 h 30). Si la période et la couverture journalière étaient réduites, la dépense serait moindre. Ce service supplémentaire permettra aux automobilistes de stationner sur les parkings desservis par la navette pour éviter de payer le stationnement en centre-ville.

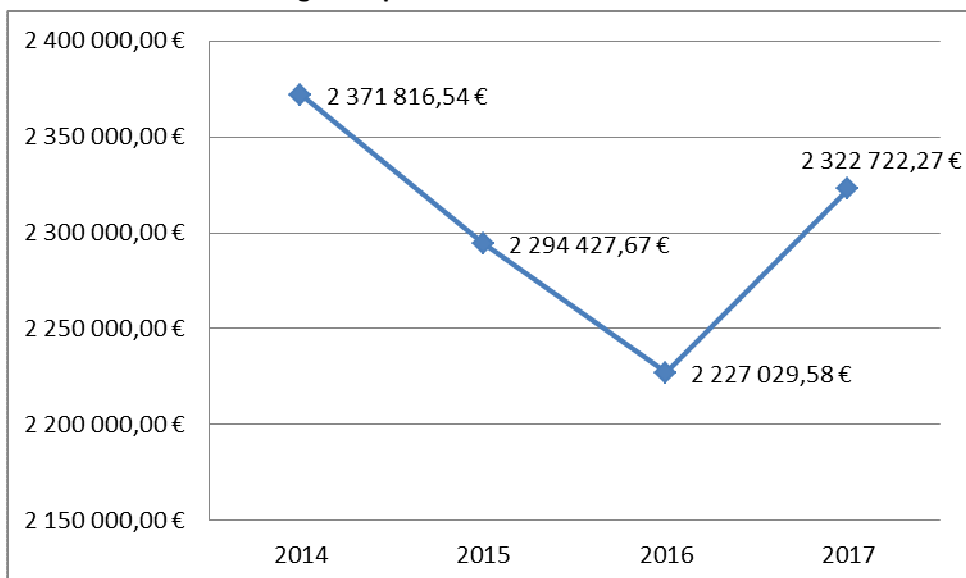
#### **Evolution des charges à caractère général de 2014 à 2017**



**b) Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Ce chapitre est stable malgré le recrutement prévu d'un agent au service « espaces verts » et les évolutions de carrières attendues pour certains salariés. La négociation de l'assurance du personnel permet d'économiser 12 000 euros avec une couverture plus avantageuse pour la commune. Les recettes de remboursement pourraient être impactées, surtout en cas d'arrêts de maladie ordinaire. L'application des critères sur le nouveau régime indemnitaire sera effective au cours de cette année, et devrait conduire à réduire la dépense.

**Evolution des charges de personnel et frais assimilés de 2014 à 2017**



Année	Effectifs		Budget 012	Budget 012	Dépenses - recettes
	Titulaire au 31/12	Contractuel au 31/12	Dépenses	Recettes	
2014	57	5	2 371 816,54 €	115 340,79 €	2 256 475,75 €
2015	54	6	2 294 427,67 €	130 371,19 €	2 164 056,48 €
2016	52	8	2 227 029,58 €	164 893,31 €	2 062 136,27 €
2017	52	6	2 322 722,27 €	204 154,24 €	2 118 568,03 €
			-2,07%	+ 77%	-6,11%

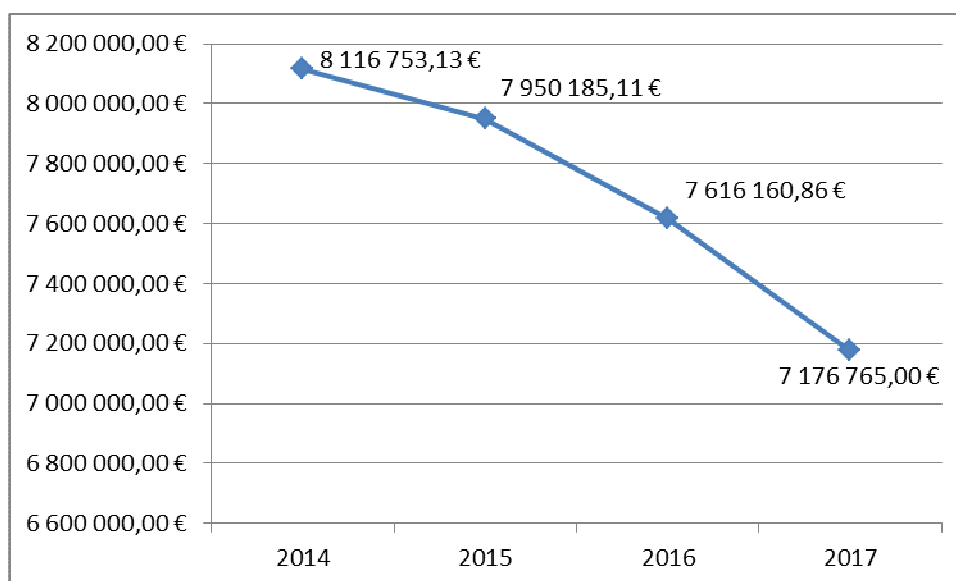
#### c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

La baisse la plus importante constatée sur ce chapitre concerne la dépense relative au contrat d'association en raison de la baisse cumulée du coût d'un élève de l'école des Moguerou et du nombre d'élèves de l'école Ange Gardien, la participation.

#### d) Charges financières (chapitre 66)

Les frais financiers baissent en raison du niveau bas des taux d'intérêt et de la renégociation d'encours de dette réalisée. Elle se poursuivra en 2018 si une opportunité se présente. La baisse de l'encours de dette participe également à cette réduction de dépense

**Evolution de la dette de 2014 à 2017**



#### e) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les crédits inscrits sur ce chapitre baissent mais ne représentent pas, en valeur, une somme élevée. Ils concernent des versements de sommes indument encaissées.

## II ) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comparativement aux recettes réelles votées au cours de l'année 2017, celles de 2018 sont inférieures de 0,4 %, essentiellement en raison du chapitre 77 puisqu'y figurent des produits exceptionnels, impossibles à ce jour, à estimer.

### Recettes de fonctionnement

		Budget voté 2017	Budget proposé 2018	Evolution 2017/2018
013	Atténuation de charges	161 000,00	180 000,00	+11,80 %
70	Produit des services du domaine et ventes diverses	174 500,00	201 200,00	+15,30 %
73	Impôts et taxes	3 343 000,00	3 140 000,00	-6,07%
74	Dotations subventions et participations	752 400,00	951 000,00	+26,40%
75	Autres produits de gestion courante	61 000,00	53 000,00	-13,11%
77	Produits exceptionnels	66 500,00	13 000,00	-80,45%

#### **a) Atténuation de charges**

Ces recettes concernent le remboursement par l'assurance, des frais supportés pour du personnel en arrêt de travail, et ils ont été conséquents en cours de l'exercice écoulé. La poursuite de certains arrêts et le remboursement qui interviendra pour des arrêts de maladie ordinaire laisse penser que la recette devrait être moindre, en 2018, à la réalisation 2017, mais supérieure aux crédits inscrits au budget du dernier exercice.

#### **b) Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Les recettes augmentent, et ce malgré la baisse due à une réaffectation de recettes liées à l'occupation du domaine public sur les droits de place (chapitre 73) en raison de l'apparition d'une nouvelle recette liée au stationnement sur la voirie (Forfait Post Stationnement), et de la dynamique retrouvée sur la fréquentation de la Maison des Johnnies.

#### **c) Impôts et taxes**

La réforme de la taxe d'habitation (dégrèvement progressif sur 3 ans pour 80 % des ménages) devrait être neutre pour la ville mais la baisse de recette, estimée à 200 000 euros, serait compensée sur le chapitre 74.

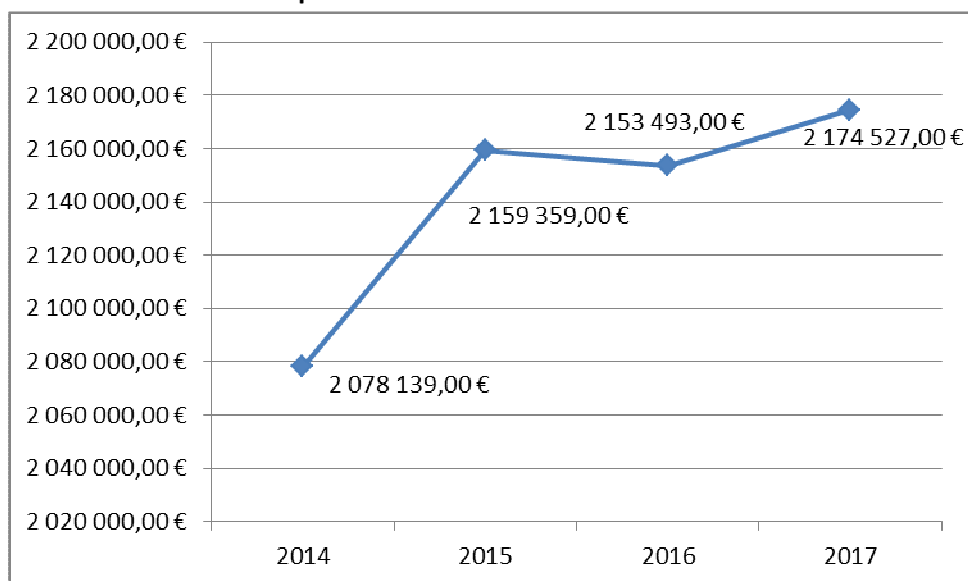
Les taux n'évolueront pas comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

Quant au coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour cette année, il n'est plus voté, comme par le passé, dans la loi de finances, mais est lié au dernier taux constaté d'inflation annuelle. Ce taux sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Pour l'année 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017.

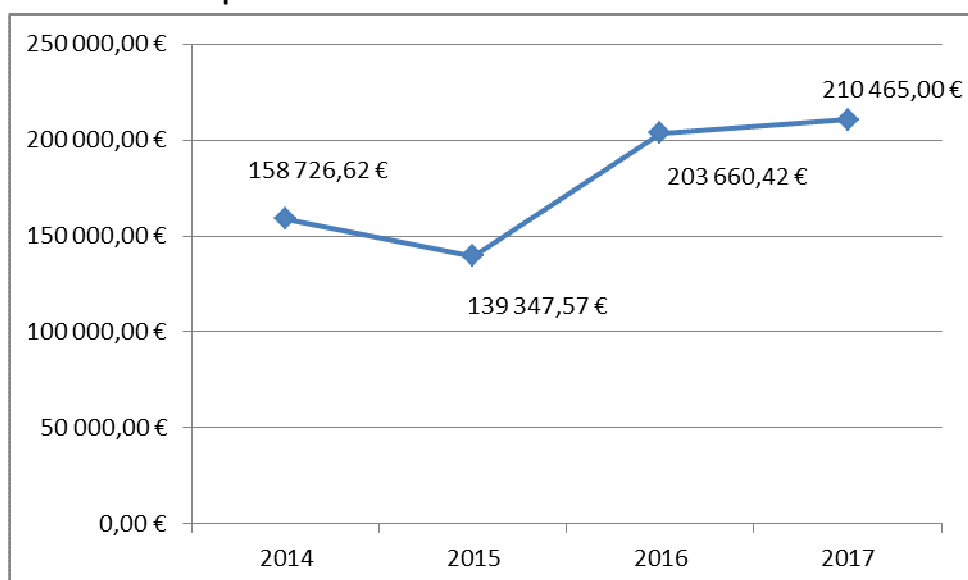
Des revalorisations dues au travail réalisé dans le cadre de la mission confiée à Ecofinances, continueront à porter leurs effets, les services fiscaux intégrant progressivement les anomalies signalées.

Sur ce chapitre on constate une constante augmentation du produit de taxe additionnelle aux droits de mutations, mais aussi, une baisse de celles provenant du prélèvement sur les jeux.

**Tableau des évolutions des produits des taxes foncières et d'habitation de 2014 à 2017**



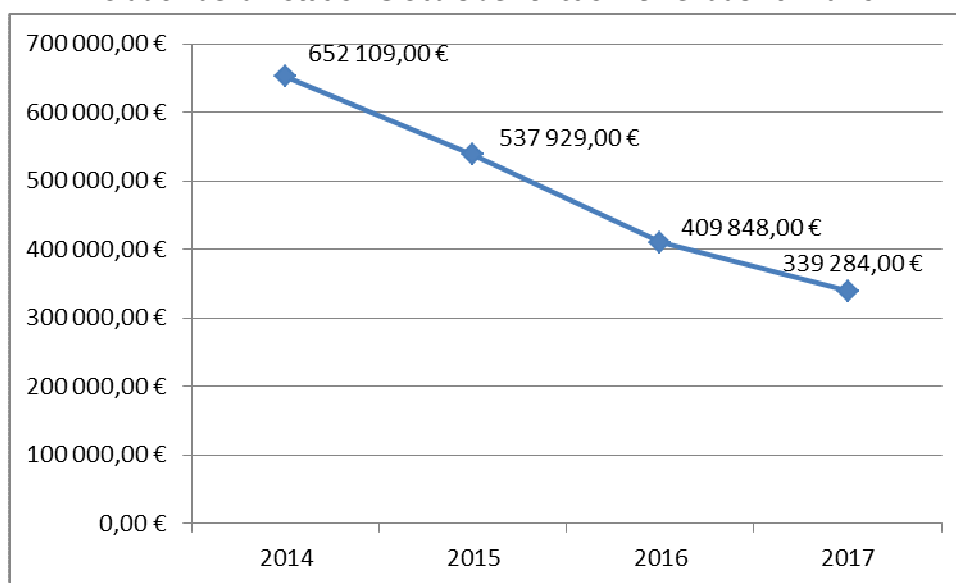
**Tableau des évolutions des produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 2014 à 2017**



**d) Dotations subventions et participations**

Sur ce chapitre on n'enregistre pas de différence significative entre 2017 et 2018, hormis celle évoquée au chapitre précédent puisque le dégrèvement de TH devrait être compensé sur le 74835, et par conséquent une hausse d'environ 200 000 euros y sera enregistrée.

**Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2017**



**e) Autres produits de gestion courante**

La recette de location d'immeubles est réduite car en 2017 on a constaté des vacances sur certains ateliers du bâtiment relais de Bloscon, à l'occasion de changements de locataires, et par précaution, la recette maximale n'est pas inscrite au cas où ces situations se reproduisaient cette année.

**f) Produits exceptionnels**

En 2017 les crédits avaient été ouverts pour la vente de la maison des associations, mais cette année ils ne concerneront que des remboursements de factures, des avoirs, et autres recettes difficiles à prévoir.

**BUDGETS ANNEXES**

**PORT**

Les recettes provenant de la redevance d'équipement des ports de pêche étant susceptibles d'être diminuées en raison du souhait de la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest de renégocier la convention en vigueur depuis 2005, l'inscription a, par précaution, été réduite par rapport aux recettes effectives des années précédentes. La provision d'investissement correspond aux crédits libres d'affectation.

**EAU**

L'élaboration de ce budget ne pose pas de difficultés ; les recettes, certes en diminution, couvrent confortablement les dépenses et cette situation permet d'envisager, de prendre la décision, en fin d'année, de réduire le prix de l'eau.

### ASSAINISSEMENT

Il en est de même pour ce budget. Tout comme pour l'eau, le transfert à l'intercommunalité, prévu par la loi NOTRe pour 2020, devrait être reporté à 2026 ; l'assemblée nationale ayant adopté cette possibilité.

### CAMPING

Les recettes encaissées en 2017 sont meilleures qu'au cours des exercices précédents mais ne sont pas suffisantes pour réaliser tous les travaux souhaités par le gérant. Seule la couverture de 2 bungalows sera financée en section d'investissement. Des travaux d'entretien incombant au propriétaire seront assurés par les équipes municipales et d'autres dépenses nécessaires à l'activité d'accueil de camping-cars seront prises en charge par le délégataire

### MAISON DE SANTE DE KERGUS

Sur ce budget ouvert en 2017, sont inscrits des crédits pour réaliser les travaux pour la construction du bâtiment, des VRD, mais aussi l'acquisition, suivant l'estimation du maître d'œuvre, Monsieur BIANNIC, architecte au cabinet LAAB FAUQUERT de Lannion. L'équilibre est assuré par l'inscription de crédits pour la vente de locaux aux professionnels qui se sont, à ce jour, déclarés intéressés par l'achat. Le reste du financement est assuré par emprunt.

Il présente, ensuite, les documents des différents budgets, qui s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes à :

#### **16 - Ville (P.J. n° 13)**

Section de fonctionnement :	5 087 217 €
Section d'investissement :	4 602 237 €